



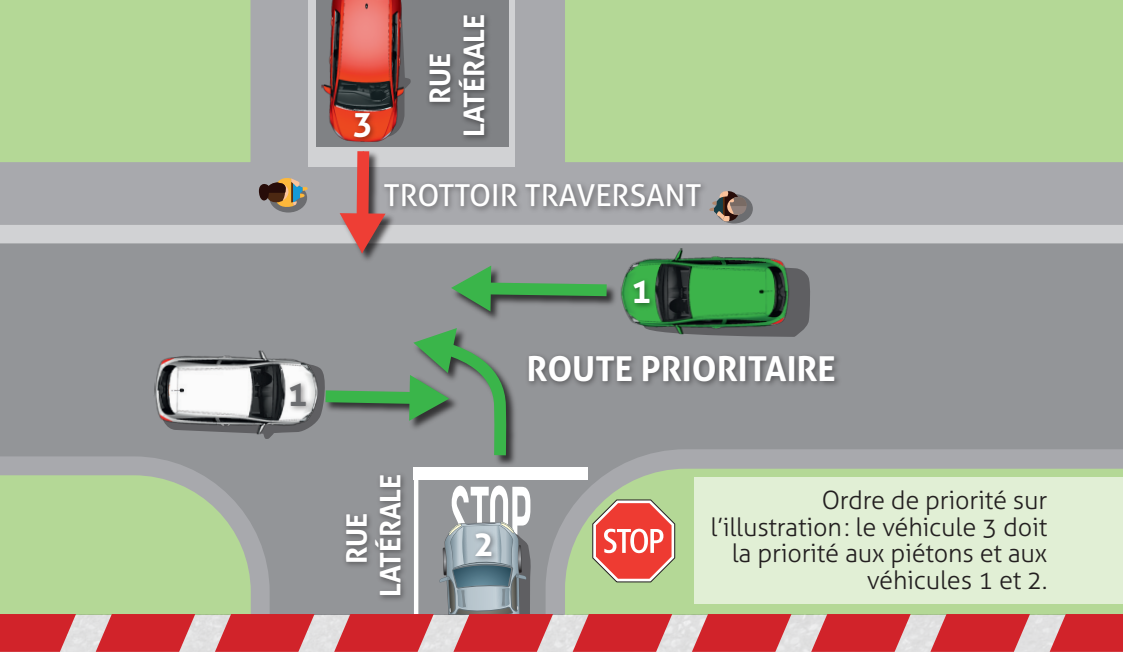
Cernier, débouché de la rue du Pommeret sur la route de Neuchâtel

## TROTTOIR TRAVERSANT

# QU'EST-CE QUE C'EST?

Un trottoir traversant est une surface de circulation aménagée et utilisée comme un trottoir, qui permet aux piétons de franchir le débouché d'une rue latérale tout en restant prioritaire.





## RÈGLES DE PRIORITÉ EN PRÉSENCE D'UN TROTTOIR TRAVERSANT

Tous les véhicules sont tenus de céder la priorité aux piétons se trouvant sur le trottoir traversant, quel que soit le mouvement qu'ils effectuent: en provenance de la route prioritaire pour obliquer dans la rue latérale ou en quittant la rue latérale pour s'engager sur la route prioritaire.

Les conducteurs venant de la rue latérale, coupée par le trottoir traversant, doivent non seulement accorder la priorité aux piétons cheminant sur ledit trottoir, mais aussi à tous les véhicules circulant sur la route prioritaire ou ceux qui s'y engagent depuis d'autres rues latérales non déclassées par un trottoir traversant.

**ne.ch**

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT  
SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES

M. Nicolas Merlotti  
Ingénieur cantonal  
Tél. +41 32 889 57 15

**police**  
NEUCHÂTELOISE

*Bien plus que de la sécurité*

Cap Alain Saudan  
Chef de la police de circulation  
Tél. +41 32 889 90 00

**SCAN**

SCAN - Service cantonal  
des automobiles et de la navigation  
Etablissement autonome  
de droit public de la République et  
Canton de Neuchâtel

M. Philippe Burri  
Directeur  
Tél. +41 32 889 13 99